

RCS : DIJON Code greffe : 2104

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1992 B 00269 Numéro SIREN : 385 240 130 Nom ou dénomination : A.D.P.E. ASSISTANCE & DEPANNAGE AUX PARTICULIERS ET AUX ENTREPRISES
--

Ce dépôt a été enregistré le 17/05/2024 sous le numéro de dépôt 4436

Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon

le 2 MAI 2024

sous le n° B 4436

COMPTES ANNUELS

AUDIT GESTION CONSEIL

DIJON • ST-APOLLINAIRE | SAVIGNY-LÈS-BEAUNE | SAULIEU | DOLE
T. 03 80 63 03 00 | contact@agcweb.net | www.agcweb.net

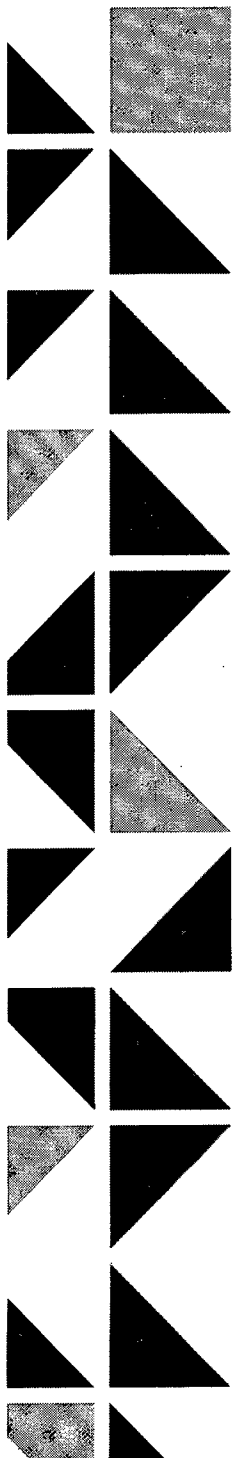
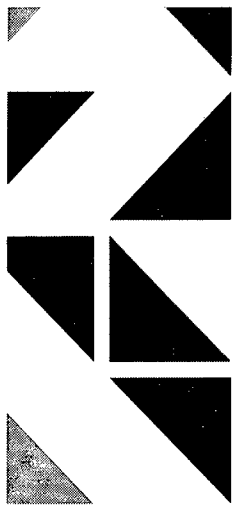
**Copie certifiée
conforme à l'original**

ACTIF		Exercice clos le 30/09/2023 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2022 (12 mois)			
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé	(0)						
Actif Immobilisé							
Frais d'établissement							
Recherche et développement							
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires		11 605	9 717	1 888	0,25	2 010	0,27
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles							
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, matériel & outillage industriels		46 878	37 967	8 911	1,15	4 544	0,62
Autres immobilisations corporelles		136 920	95 592	41 328	5,38	56 960	7,77
Immobilisations en cours							
Avances & acomptes							
Participations évaluées selon mise en équivalence							
Autres Participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières		8 663		8 663	1,13	8 663	1,18
TOTAL (I)		204 065	143 276	60 789	7,91	72 177	9,84
Actif circulant							
Matières premières, approvisionnements		133 610		133 610	17,39	145 990	19,90
En cours de production de biens							
En cours de production de services							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises							
Avances & acomptes versés sur commandes							
Clients et comptes rattachés		111 638		111 638	14,53	156 650	21,36
Autres créances							
. Fournisseurs débiteurs		102		102	0,01	2 364	0,32
. Personnel							
. Organismes sociaux		670		670	0,09	847	0,12
. Etat, impôts sur les bénéfices						129	0,02
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		22 358		22 358	2,91	7 222	0,98
. Autres		10 155		10 155	1,32	2 784	0,38
Capital souscrit et appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement		100 000		100 000	13,02		
Instruments financiers à terme et jetons détenus							
Disponibilités		321 695		321 695	41,88	339 437	46,27
Charges constatées d'avance		7 115		7 115	0,93	5 929	0,81
TOTAL (II)		707 343		707 343	92,09	661 352	90,16
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III)						
Primes de remboursement des obligations	(IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif	(V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)		911 408	143 276	768 132	100,00	733 530	100,00

PASSIF		Exercice clos le 30/09/2023 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2022 (12 mois)	
Capitaux propres					
Capital social ou individuel (dont versé :)		38 000	4,95	38 000	5,18
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale		3 800	0,49	3 800	0,52
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves		262 400	34,15	188 861	25,75
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice		150 544	19,50	138 539	18,89
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL (I)		454 745	59,20	369 200	50,33
Produits des émissions de titres participatifs					
Avances conditionnées					
TOTAL (II)					
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour risques					
Provisions pour charges					
TOTAL (III)					
Emprunts et dettes					
Emprunts obligataires convertibles					
Autres Emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
. Emprunts		27 628	3,60	45 117	6,15
. Découverts, concours bancaires					
Emprunts et dettes financières diverses					
. Divers					
. Associés					
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		19 456	2,53	54 996	7,50
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		99 486	12,95	108 789	14,83
Dettes fiscales et sociales					
. Personnel		58 846	7,65	50 220	6,85
. Organismes sociaux		32 826	4,27	30 079	4,10
. Etat, impôts sur les bénéfices		2 792	0,36		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		29 335	3,82	39 710	5,41
. Etat, obligations cautionnées					
. Autres impôts, taxes et assimilés		4 641	0,60	2 564	0,35
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes		518	0,07	851	0,12
Instruments financiers à terme					
Produits constatés d'avance		37 859	4,93	32 003	4,35
TOTAL (IV)		313 387	40,80	364 329	49,67
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)					
TOTAL PASSIF (I à V)		768 132	100,00	733 530	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 30/09/2023 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises	13 312		13 312	0,98	3 294	0,24	10 018	304,13	
Production vendue biens									
Production vendue services	1 350 323		1 350 323	99,02	1 363 870	99,76	-13 547	-0,98	
Chiffres d'Affaires Nets	1 363 635		1 363 635	100,00	1 367 163	100,00	-3 528	-0,25	
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation			3 833	0,28	12 667	0,93	-8 834	-69,73	
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			4 002	0,29	1 697	0,12	2 305	135,83	
Autres produits			9	0,00	13	0,00	-4	-30,76	
Total des produits d'exploitation (I)			1 371 480	100,58	1 381 540	101,05	-10 060	-0,72	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)									
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements			468 113	34,33	568 800	41,60	-100 687	-17,69	
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			12 380	0,91	-50 996	-3,72	63 376	124,28	
Autres achats et charges externes			133 312	9,78	134 827	9,86	-1 515	-1,11	
Impôts, taxes et versements assimilés			13 913	1,02	16 394	1,20	-2 481	-15,12	
Salaires et traitements			368 668	27,04	360 915	26,40	7 753	2,15	
Charges sociales			130 410	9,56	125 019	9,14	5 391	4,31	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			18 651	1,37	16 320	1,19	2 331	14,28	
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant									
Dotations aux provisions pour risques et charges									
Autres charges			8 938	0,66	7 040	0,51	1 898	25,96	
Total des charges d'exploitation (II)			1 154 384	84,65	1 178 319	85,19	-23 935	-2,02	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			217 095	15,92	203 221	14,86	13 874	6,83	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations									
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés									
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (V)									
Dotations financières aux amortissements et provisions									
Intérêts et charges assimilées			162	0,01	235	0,02	-73	-31,05	
Différences négatives de change									
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
Total des charges financières (VI)			162	0,01	235	0,02	-73	-31,05	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-162	-0,00	-235	-0,01	73	31,06	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			216 934	15,91	202 986	14,85	13 948	6,67	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			176	0,01			176	N/S	
Produits exceptionnels sur opérations en capital			83	0,01			83	N/S	
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Total des produits exceptionnels (VII)			260	0,02			260	N/S	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			300	0,02	120	0,01	180	150,00	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital									
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/09/2023 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
Total des charges exceptionnelles (VIII)	300	120	180	150,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-40	-120	80	66,67
Participation des salariés (IX)	21 693	20 298	1 395	6,87
Impôts sur les bénéfices (X)	44 656	44 028	628	1,43
Total des Produits (I+III+V+VII)	1 371 740	1 381 540	-9 800	-0,70
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 221 195	1 243 001	-21 806	-1,74
RÉSULTAT NET	150 544	138 539	12 005	8,67
	<i>Bénéfice</i>	<i>Bénéfice</i>		
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2023 dont le total est de 768 131,63 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 150 544,42 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/10/2021 au 30/09/2022.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été préparés conformément au Code de Commerce et au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, homologué le 8 septembre 2014 et modifié par voie de règlements ultérieurs.

Il a été tenu compte des recommandations de l'ANC concernant les conséquences de la Covid-19, notamment sur la valorisation des actifs et des passifs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués au dernier prix d'achat connu.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	11 555		900
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	43 548		6 363
Autres installations, agencements, aménagements	6 473		
Matériel de transport	115 014		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	16 975		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	182 009		6 363
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	8 663		
TOTAL	8 663		
TOTAL GENERAL	202 227		7 263

A.D.P.E. ASSISTANCE & DEPANNAGE AUX PARTICULIERS ET AUX ENTREPRISES

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles		850	11 605	11 605
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions		3 033	46 878	46 878
Installations techniques, matériel et outillages industriels			6 473	6 473
Autres installations, agencements, aménagements			115 014	115 014
Matériel de transport		1 542	15 433	15 433
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		4 574	183 798	183 797
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			8 663	8 663
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL			8 663	8 663
TOTAL GENERAL		5 424	204 065	204 065

AUDIT GESTION CONSEIL

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	9 545	1 023	850	9 717
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	39 004	1 996	3 033	37 967
Installations générales, agencements divers	6 473			6 473
Matériel de transport	59 049	15 170		74 219
Matériel de bureau, informatique, mobilier	15 979	463	1 542	14 900
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	120 505	17 629	4 574	133 559
TOTAL GENERAL	130 049	18 651	5 424	143 276

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles	1 023				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 996				
Installations générales, agencements divers	15 170				
Matériel de transport	463				
Matériel de bureau, informatique, mobilier					
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	17 629				
TOTAL GENERAL	18 651				

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			8 663
Autres immobilisations financières	8 663		
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	111 638	111 638	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	670	670	
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A	22 358	22 358	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	10 257	10 257	
Charges constatées d'avance	7 115	7 115	
TOTAL GENERAL	160 700	152 038	8 663
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an	27 628	15 044	12 584	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	99 486	99 486		
Personnel et comptes rattachés	58 846	58 846		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	32 826	32 826		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices	2 792	2 792		
- T.V.A	29 335	29 335		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	4 641	4 641		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	518	518		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	37 859	37 859		
TOTAL GENERAL	293 931	281 347	12 584	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	17 490			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières CREANCES Créances clients et comptes rattachés Autres créances (dont avoirs à recevoir : 8 844.80 €) VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT DISPONIBILITES	9 515
TOTAL	9 515

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes (dont avoirs à établir : 0)	7 670 77 550
TOTAL	85 219

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	7 115	37 859
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	7 115	37 859

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	500	76,00
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	500	76,00

Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Le montant des engagements de la société vis-à-vis des membres de son personnel en ce qui concerne l'indemnité de départ à la retraite de 30 549 € à la clôture de l'exercice, n'est pas comptabilisée.

ADPE
Société par actions simplifiée au capital de 38 000 euros
Siège social : 15, rue de la Brot,
21000 DIJON
385 240 130 RCS DIJON

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 16 FEVRIER 2024**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2023

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à 150 544,42 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 150 544,42 euros

A titre de dividendes 100 000,00 euros
Soit 200,00 euros par action

Le solde 50 544,42 euros

Affecté en totalité au compte "AUTRES RESERVES" qui s'élève ainsi à 312 944,58 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 100 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social **à compter du 17 février 2024.**

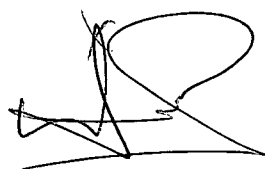
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le	Dividendes	Dividendes éligibles à la réfaction de 40 %	Dividendes non éligibles à la réfaction
30.09.2020	50 000 € Soit 100 € par titre	-	50 000 €
30.09.2021	68 000 € Soit 136 € par titre	-	68 000 €
30.09.2022	65 000 € Soit 130 € par titre	-	65 000 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 16 février 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

**Certifié conforme
La Présidente**





Société de commissaires aux comptes membre de la compagnie régionale de Besançon

Franck PAUL
Commissaire aux comptes
Jean-François HUOT
Commissaire aux comptes

SAS ADPE

*15 Rue de la Brot
21000 DIJON*

Société par Actions Simplifiée au capital de 38 000 Euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

Aux associés de la société ADPE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ADPE relatifs à l'exercice clos le 30/09/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 01/10/2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur la mise en œuvre par votre société des principes comptables édictés par le Code de commerce, et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'Associée unique sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévus à l'article D.441-6 du Code de Commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

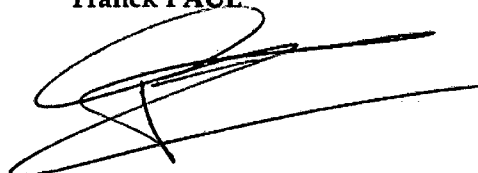
Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Froideconche, le 01 février 2024

Le Commissaire aux comptes,
MCH Auditeurs

Franck PAUL





Société de commissaires aux comptes membre de la compagnie régionale de Besançon

Franck PAUL

Commissaire aux comptes

Jean-François HUOT

Commissaire aux comptes

SAS ADPE

***15 Rue de la Brot
21000 DIJON***

Société par Actions Simplifiée au capital de 38 000 Euros

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 30 septembre 2023

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2023

Aux associés de la société ADPE,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 223-17 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 223-17 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée, en application des dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE

En application de l'article R.223-16 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la SAS ACTEA :

Personne concernée :

Monsieur Flavien DAVAL, Président de la société ACTEA, elle-même Présidente de la société ADPE.

Nature, objet et modalités :

La gérance a perçu au cours de l'exercice, une rémunération mensuelle de 2 000€ brut.

Le produit constaté au titre de l'exercice clos le 30/09/2023 représente **24 000 Euros**.

Nature, objet et modalités :

La société ACTEA refacture les primes d'assurances et de la flotte intervenues au cours de l'exercice à la société ADPE.

Au titre de l'année 2023, le montant comptabilisé s'élève à **16 320.-Euros TTC**.

Fait à Froideconche, le 01 février 2024

Le Commissaire aux comptes,
MCH Auditeurs

Franck PAUD

